

Rapport

Date de la séance du CE: 21 octobre 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 545391
Classification: Non classifié

Anet / Lindenhof, Etablissements de Witzwil, Remise en état de dix bâtiments et construction d'une annexe pour accueillir dix places de détention supplémentaires Crédit d'engagement pour l'étude de projet

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales.....	2
3	Description de l'affaire	3
3.1	Rappel.....	3
3.2	Justification du besoin	3
3.2.1	Besoin en matière de construction.....	3
3.2.2	Besoin en matière d'exploitation	3
3.3	Description du projet.....	4
3.4	Conséquences en cas d'abandon du projet et autres solutions.....	4
4	Répercussions financières	5
4.1	Récapitulatif des coûts.....	5
4.2	Type de dépenses	5
4.3	Financement.....	5
4.4	Coûts d'investissement attendus	5
5	Calendrier.....	5
6	Proposition.....	6



1 Synthèse

Dix bâtiments construits en 1985 sur le site de Lindenhof des Etablissements de Witzwil requièrent aujourd'hui un sérieux assainissement. Ils doivent être remis en état, et leurs installations techniques doivent être assainies et remplacées. Les bâtiments sont utilisés à de nombreuses fins, pour des groupes d'habitation et l'administration, pour l'agriculture, comme salle de gymnastique, ateliers ou aula. Un nouveau bâtiment mettant à disposition dix places de détention supplémentaires doit également être construit sur le site pour un groupe d'habitation externe/le travail externe. Cette construction était initialement prévue sur le site de Birkenhof, à Witzwil, mais pour différentes raisons, les travaux de planification ont dû être interrompus et repris sur le site de Lindenhof. Le projet global qui est actuellement prévu répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité, et est plus économique tant au niveau de la réalisation que de l'exploitation.

La remise en état et le nouveau bâtiment demandent un investissement important, et doivent prendre en compte le contexte ainsi que les autres bâtiments du site. Un concours de projets est actuellement en cours, et se terminera en 2016.

Le crédit demandé, d'un montant de 2 400 000 francs, doit permettre une fois les résultats du concours connus de planifier le projet jusqu'au stade de la réalisation. Le projet lauréat du concours d'architecture constituera la base de l'étude de projet.

2 Bases légales

- Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0), articles 372 ss, en particulier article 377
- Loi fédérale du 5 octobre 1984 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (LPPM ; RS 341)
- Ordonnance du 21 novembre 2007 sur les prestations de la Confédération dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures (OPPM ; RS 341.1)
- Loi du 25 juin 2003 sur l'exécution des peines et mesures (LEPM ; RSB 341.1), articles 8 ss et articles 83 ss
- Ordonnance du 5 mai 2004 sur l'exécution des peines et mesures (OEPM ; RSB 341.11), articles 12 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la police et des affaires militaires (Ordonnance d'organisation POM, OO POM ; RSB 152.221.141), article 10
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (Ordonnance d'organisation TTE, OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss

3 Description de l'affaire

3.1 Rappel

Conformément à la planification des mesures du 24 septembre 2010 pour les Etablissements de Witzwil, le Conseil-exécutif a approuvé en 2011 et en 2012 deux crédits d'étude pour la remise en état de dix bâtiments sur le site de Lindenhof, ainsi que pour la construction d'un centre d'habitation et de travail externe sur le site de Birkenhof. Ces travaux d'étude ont dû être interrompus début 2013 du fait de leur coût trop élevé, ainsi que de modifications intervenues au niveau des exigences de sécurité.

La planification des mesures remaniée en décembre 2013 prévoit à présent de réaliser le nouveau bâtiment pour l'habitation/le travail externe sur le site de Lindenhof, en même temps que la remise en état. Cette solution satisfait aux exigences concordataires relatives au travail externe, et permet d'économiser des coûts d'investissement et d'exploitation. Elle offre de plus une marge de manœuvre pour des évolutions futures dans le domaine de la détention en milieu ouvert.

Les bâtiments à assainir sont utilisés à de nombreuses fins, pour des groupes d'habitation et l'administration, pour l'agriculture, comme salle de gymnastique, ateliers ou aula. Sur le site de Lindenhof se trouvent également un bâtiment servant à la restauration (avec cuisine, boulangerie et boucherie) ainsi qu'une piscine couverte hors service depuis le 30 juin 2014.

Un concours d'architecture selon la norme SIA 142 a été lancé pour ce projet en 2015 ; ses résultats devraient être connus à l'été 2016. L'objectif est de trouver la meilleure solution, sur le plan économique comme de l'exploitation, pour la remise en état et la construction, en tenant compte de la cohérence architecturale par rapport aux bâtiments existants.

Les deux crédits d'étude pour les projets précédents ont été décomptés et clôturés à la fin mai 2015. Les résultats des travaux de préparation pour la remise en état peuvent être réutilisés maintenant pour le projet global.

3.2 Justification du besoin

3.2.1 Besoin en matière de construction

Les dix bâtiments concernés sur le site de Lindenhof ont été construits il y a trente ans, et sont en mauvais état ; après des décennies d'utilisation intense, ils doivent être remis à neuf. Les enveloppes des bâtiments ne sont pas étanches, et ne satisfont pas aux prescriptions de la législation sur l'énergie. Les installations techniques et de sécurité sont elles aussi vétustes, et contreviennent en partie aux dispositions légales.

La piscine couverte, qui n'est aujourd'hui plus utilisée, doit être démolie.

3.2.2 Besoin en matière d'exploitation

Le canton de Berne s'est engagé, dans le cadre du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, à mettre à disposition des infrastructures pour le travail externe pour des détenus dans la dernière phase avant leur libération, qui ont leur centre d'intérêts dans les cantons de Berne, de Neuchâtel, de Fribourg ou de Vaud, et qui disposent dans ces cantons d'une place de travail appropriée.

Les Etablissements de Witzwil gèrent depuis des années un groupe d'habitation externe pour l'exécution des peines et des mesures en milieu ouvert, avec des places intégrées pour le travail externe. Ces infrastructures permettent de préparer les détenus à leur libération et à

leur réinsertion sociale. Elles sont réservées aux détenus condamnés à des peines privatives de liberté supérieures à 18 mois, qui ont droit à des congés, ne sont pas soumis à une obligation d'annonce, ne sont pas considérés comme dangereux, ne risquent pas de s'évader et ne sont pas toxicomanes. Les détenus doivent par ailleurs avoir déjà purgé la moitié au moins de leur peine.

En guise de solution transitoire, dix places en groupe d'habitation externe sont aujourd'hui aménagées de manière provisoire dans l'ancienne maison de l'administrateur, sise Lindenhof 19. Ce bâtiment est cependant en mauvais état, et ne convient pas aux groupes d'habitation. Une solution appropriée et durable doit permettre de le remplacer. Le nouveau bâtiment doit mettre à disposition dix places de détention supplémentaires pour l'exécution en milieu ouvert, dont six pour le travail externe et quatre pour le groupe d'habitation externe. Cette nouvelle construction est absolument nécessaire.

3.3 Description du projet

Les enveloppes des bâtiments ainsi que les installations techniques et de sécurité doivent être assainies et remplacées. Il est prévu que cette remise en état respecte le standard de modernisation MINERGIE®.

Le nouveau bâtiment pour les dix places de détention en milieu ouvert doit satisfaire au standard MINERGIE-P-ECO®. Les éléments porteurs et la structure de l'enveloppe du bâtiment seront en bois, dans la mesure du possible. La pose d'installations solaires est à l'étude.

Une fois le nouveau bâtiment réalisé, l'ancienne maison de l'administrateur, qui abrite actuellement le travail externe, sera démolie.

Le projet lauréat du concours d'architecture constituera la base de l'étude de projet pour la remise en état et le nouveau bâtiment. Le programme du concours et les exigences auxquelles doivent répondre les projets ont été élaborés en collaboration avec les Etablissements de Witzwil. Il est prévu que le nouveau bâtiment comporte 282 m² de surface utile principale (SUP), et offre dix places de détention supplémentaires.

3.4 Conséquences en cas d'abandon du projet et autres solutions

Sans remise en état, les bâtiments deviendraient peu à peu inhabitables, et ainsi inutilisables. Ceci mettrait en péril le mandat confié aux Etablissements de Witzwil dans le domaine de l'exécution des peines et des mesures, car cette exécution ne pourrait plus être assurée. La dégradation de l'état des bâtiments entraînerait une forte hausse des coûts d'entretien, et rendrait un assainissement ultérieur beaucoup plus cher, voire impossible. Il importe de plus de considérer, en termes de responsabilité civile, que l'occupation des bâtiments serait de moins en moins sûre, et que les prescriptions en matière de protection de la santé ne pourraient plus être respectées.

Sans nouvelle construction, les Etablissements de Witzwil ne pourraient plus remplir leur mandat de préparation des détenus à leur libération et à leur réinsertion dans la vie sociale conformément aux engagements pris par le canton de Berne. Il n'y a pas d'autre solution réaliste pour le travail externe. Différents bâtiments situés aux alentours de Witzwil – les maisons contiguës de Birkenhof, notamment, ainsi que l'Erlenhof – ont été évalués, mais ces constructions requièrent toutes des assainissements importants, et leur conception ne convient pas au travail externe. Pour ces mêmes raisons, l'ancienne maison de l'administrateur ne peut être utilisée que de manière provisoire.

4 Répercussions financières

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix au 1^{er} avril 2015, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 123,6 points.

Coûts totaux des études préliminaires, du concours de projets et de l'étude de projet	CHF	3 370 000.–
./. dépenses déjà approuvées pour les études préliminaires et le concours de projets (ACE 2102/2011 et 1020/2015)	– CHF	970 000.–
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF	2 400 000.–
Crédit d'étude à approuver	CHF	2 400 000.–

Le projet de construction a été annoncé à l'Office fédéral de la justice. Le projet est cofinancé par des subventions de la Confédération, à hauteur de 35 pour cent des coûts imputables, ainsi que par des contributions du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures, à hauteur de 15 pour cent des coûts imputables. Ces subventions et contributions correspondront environ à un quart des coûts d'investissement totaux. Les contributions de tiers n'ont pas encore été déduites.

4.2 Type de dépenses

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

L'arrêté ci-joint autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4.3 Financement

La présente affaire est inscrite au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 50 LFP, qui sera en principe relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté. L'adoption des budgets annuels demeure réservée.

4.4 Coûts d'investissement attendus

Selon l'estimation sommaire effectuée en janvier 2015, les coûts pour la remise en état et le nouveau bâtiment devraient s'élever à environ 52 millions de francs. Cette estimation se base sur la planification des mesures, remaniée au 24 septembre 2010 ainsi que, en ce qui concerne le nouveau bâtiment, sur l'étude de faisabilité du 18 décembre 2013.

5 Calendrier

Concours de projets	2015 – 2016
Etude de projet	2016 – 2017
Réalisation par étapes	2018 – 2020

6 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexes

- Projet d'arrêté
- Plan d'ensemble Lindenhof

Document supplémentaire à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Devis